

Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Sanem

Exercice : 2024

Date de création : 21.06.2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

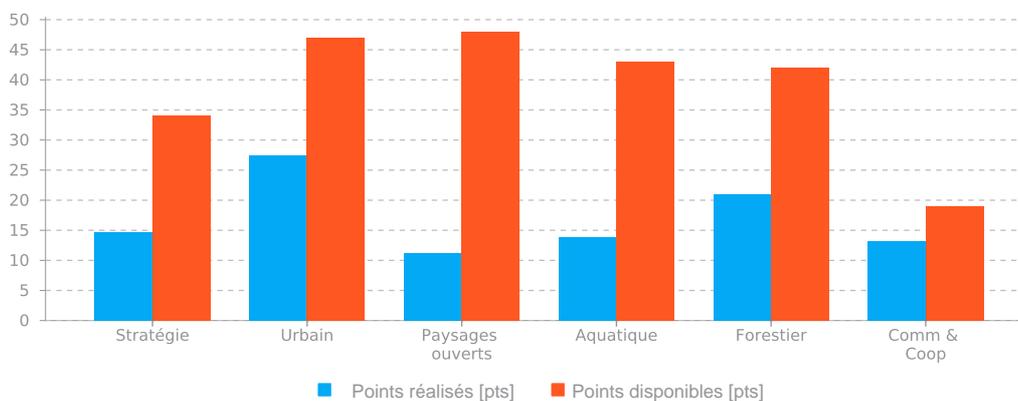


Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

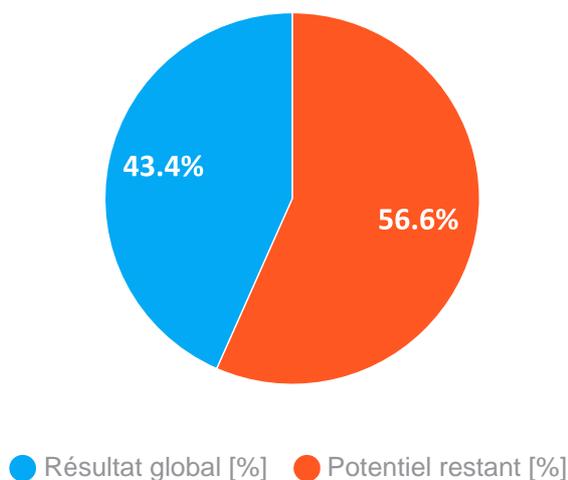
Points obtenus : 101.1

Pourcentage : 43.39 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Kommunale Strategie f_r Umweltschutz_Sanem V2.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,12 %
- Numérateur : 170000
- Dénominateur : 140188000
- Points : 0.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Joeresprogramm SICONA
- Pièces justificatives :
 - 1.Budget.xlsx
 - 2.Programme d_action 2023.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte noch die Ausgaben für 2019 bis 2022 sowie das Gemeindebudget für 2019 bis 2023 nachweisen.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
ok, wurde nachgereicht
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0.2)

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 3815
- Dénominateur : 1.351437442E8
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Kauf von einer Waldfläche von 54,5 ares. Nutzung des Waldes als Naturwald. Keine öffentliche Nutzung.
- Pièces justificatives :
1.20231018 Audry acte de vente.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte das Gemeindebudget für 2019 bis 2023 nachweisen.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Die Übersicht zum Gemeindebudget wurde nachgereicht. Bei der Berechnung über 5 Jahre ergeben sich allerdings 0 Punkte.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0.2)

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Sicona
- Pièces justificatives :
1.D_lib_ration CC Sicona.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 1. Service _cologique - Commune de Sanem.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte Link zur Webseite angeben
 2. Réponse de la commune :
<https://www.suessem.lu/lb/service/service-ecologique/>
 3. Avis final :
ok
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Die Gemeinde Sanem ist Mitglied im comité de pilotage Natura 2000 sites miniers.
- Pièces justificatives :
 1. CE20230915 - 04.09.2023 - 15 - Nouveau repr_senant communal pour COPIL Natura 2000
 2. Copil Minett Newsletter-Rapport-2023.pdf
 3. COPIL sites miniers - Charte sign_e.pdf
 4. COPIL_Minett_20220505_liste pr_sences.pdf
 5. COPIL_Minett_20230419_liste pr_sences.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte das Compte-rendu von der Réunion du COPIL en date du 19/04/2023 hochladen
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
ok
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 7,82 %
- Numérateur : 1915
- Dénominateur : 24492
- Points : 0.8
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 87,55 Unité
- Numérateur : 8.05
- Dénominateur : 47.3
- Points : 1.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 2,32 %
- Numérateur : 567.78
- Dénominateur : 24491.9
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 22,5 Unité
- Numérateur : 2.43
- Dénominateur : 10.35
- Points : 1.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 9,31 %
- Numérateur : 7.71
- Dénominateur : 82.81
- Points : 4.7
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Abschätzung aufgrund der Karten. Berechnung als Nachweis wurde angefragt.
- Pièces justificatives :
 - 1.Sanem_Biotopes en milieu urbain_2024-05.pdf
 - 2.BIOTOPKATASTER - JUIN 2013-SANEM A0 5000.pdf
 - 3.BIOTOPKATASTER - JUIN 2013-SOLEUVRE BELVAUX EHLERANGE A0 5000.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte die Berechnungen zum Audit nachliefern: Flächen im Gemeindebesitz im Siedlungsraum (Flächeninhalt und Perimeter darstellen) und Fläche der Biotope im Siedlungsraum
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Korrektur der Berechnung aufgrund im Audit nachgelieferter Preuven
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Im PAG der Gemeinde werden aus rechtlichen Gründen keine "servitude d'urbanisation - biotopes" ausgewiesen, Die "biotopes protégés" sowie die "habitats d'espèces protégées" werden jedoch aufgezeigt.
- Pièces justificatives :
 1. Plan-dam_nagement-g_n_ral-partie-_crite Art28.pdf
 2. Plan 31-Servitudes - AVRIL 2018.pdf
 3. Mail Nadine Dording.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Im Rahmen des Pacte Nature geht es um Servitudes d'urbanisation. Trägt die SU EN eventuell zum Schutz von Biotopen bei? Im Audit zu diskutieren.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Die Servitude EN (éléments naturels) im PAG erfüllt den selben Zweck.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 1. Mail Minist_re.pdf
 2. map_geoportal_lu_6_.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Wurden der ANF die fehlenden Daten (s. Mail) zur Verfügung gestellt?
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
ok, die Abstimmung mit Knowingwhere ist erfolgt. Für die ANF weren noch einige Punkte überarbeitet. Die aktuellen Biotope sind bereits im Geoportail darstellt.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 24,43 %
- Numérateur : 7.5
- Dénominateur : 30.7
- Points : 1.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
siehe Berechnung und Détails
- Pièces justificatives :
 - 1.Berechnung 2.5.pdf
 - 2.Blumme wisen a fauchage tardif.xlsx
 - 3.2023 01 17 generateReport espaces verts.pdf

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur : 10 Unité
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 184 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2_9_V_gel_Sanem_auf_gemeindeeigenen_FI_chen.shp
 - 2.2_9_V_gel_Sanem_auf_gemeindeeigenen_FI_chen.xlsx
 - 3.2.9 Soleuvre_Belvaux.pdf
 - 4.2.9 Sanem.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Handelt es sich um Nisthilfen im Sidelungsraum? Die Standorte gehen nicht aus der Liste hervor. Bitte shapes oder Karte nachliefern.
 2. Réponse de la commune :

Nach aktuellen Nachweisen der SICONA sind es 184 Infrastrukturen.
 3. Avis final :

ok
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3)

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 3 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Sanem_Fledermauskontrolle.xlsx

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 8,33 %
- Numérateur : 5
- Dénominateur : 60
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Erfassung_ Eignung Gemeindegeb_ude.pdf
 - 2.Fassandenbegr_nung.xlsx

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
kein Beschluss
- Pièces justificatives :

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Plan 31-Servitudes - AVRIL 2018.pdf
 - 2.Pages de SANEM-PAG EP Partie 1_2018_servitude.pdf

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Interkulturelle Gaart_corrections_1.pdf
 - 2.R_glement02.pdf
 - 3.Convention sign_.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Der Preuve fehlt
 2. Réponse de la commune :
Convention + Règlement Gemeinschaftsgarten Matgesfeld
 3. Avis final :
ok
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, information et conseil
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Beratung über Sicona über das Programm Wëllplanzensom. Info in Gemeindebuet und gratis zur Verfügungstellung von Samentütchen mit Infolyer an der Reception der Gemeinde.
- Pièces justificatives :

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Mail Service Projet.pdf
 - 2.P200604_LMPSanem_2021-12-06.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Inwiefern geht dieses Konzept auf tierfreundliche Beleuchtung ein?
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Das Konzept wurde vor dem Naturpakt erstellt - der Aspekt der tierfreundlichen Beleuchtung wird deshalb nicht erwähnt, aber mit den gewählten Leuchten sind die Kriterien erfüllt. Das Konzept sollte jedoch um ein Kapitel ergänzt werden, damit dieser Aspekt auch schriftlich festgehalten ist.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 38 %
- Numérateur : 760
- Dénominateur : 2000
- Points : 1.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 1. Eclairage public.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte Beleg bis zum Audit nachliefern
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
ok, Belegt wurde geliefert
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.5)

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 9,75 ha
- Points : 1.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur : 3000 m2
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Weitere Nachweise in Arbeit
- Pièces justificatives :
 - 1.Ehlerange.pdf
 - 2.Steinmauern.xlsx
 - 3.Gaddersch_ier.pdf
 - 4.Ehlerange.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte shapes nachliefern. Mindestflächen berücksichtigen.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Im Rahmen des Audits wurde ein umfangreiches Kompensationskonzept der Gemeinde vorgestellt, in dessen Rahmen Schotterinseln angelegt wurden. Das Monitoring ergab, dass diese für Insekten, Reptilien und Vogelarten gut funktionieren. Deren Flächen werden deshalb mit berücksichtigt.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km² de milieux ouverts)

- Valeur : 1,56 /km² de milieux ouverts
- Numérateur : 25
- Dénominateur : 16
- Points : 1.6
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 1. Weiher.shp
 2. Weiher.xlsx
 - 3.3.11 Karten Sanem.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Der Preuve fehlt.
 2. Réponse de la commune :
26 Weiher auf 16,78 km²
 3. Avis final :
ok, wurde im Audit ausführlich erläutert und ein PDF nachgeliefert.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.6)

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 5,37 %
- Numérateur : 117.9
- Dénominateur : 2194.87
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Siedlungsdichteuntersuchung der Feldlerche.pdf
 - 2.Mooskundliche Kartierung 2002.pdf
 - 3.Monitoring von naturschutzrelevantem Gr_nland.pdf
 - 4.Monitoring der Rebhuhnpopulation 2018.pdf
 - 5.Kartierung naturschutzrelevanter Wiesen und Weiden.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Avis.pdf

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Kiemelbaach.docx
 - 2.Chiers.docx

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Plan 31-Servitudes - AVRIL 2018.pdf

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 0 ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Keine HQ100 auf dem Gemeindegebiet.
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.SES.pdf
 - 2.Pacte nature A.C. Sanem 4.7.docx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Ergibt sich der Punkt aus dem Passus "Diesen Punkt können auch Gemeinden erhalten, welche an ein interkommunales Trankwassersyndikat angeschlossen sind (inkl. Stimmrecht) und keine eigene Trinkwasserfassungen besitzen."?
 2. Réponse de la commune :

gibt sich der Punkt assus "Diesen Punkt können auch Gemeinden erhalten, welche an ein interkommunales Trankwassersyndikat angeschlossen sind (inkl. Stimmrecht) und keine eigene Trinkwasserfassungen besitzen."?
 3. Avis final :

Nach dem Audit wurde das Schreiben der SES nachgeliefert (und hochgeladen "Pacte nature A.C. Sanem 4.7"), aus dem hervorgeht, dass die Mehrzahl der Trinkwasserschutzprogramme noch in Arbeit ist. Der Punkt kann deshalb nicht gegeben werden.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 10
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Pacte nature A.C. Sanem 4.7.docx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Im Audit wurde das Schreiben der SES nachgeliefert, so dass hier ein Punkt vergeben wird.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0)

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.SES.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 1,53 ha
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créés ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 17,77 ha
- Points : 3.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 5 Unité
- Numérateur : 1
- Dénominateur : 0
- Points : 0.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1. Convention de coopération en vue de la création d'un contrat de rivière du bassin supérieur de

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 81,83 ha
- Points : 1.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 79,65 %
- Numérateur : 66.75
- Dénominateur : 83.8
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Während des Audits wurde darauf aufmerksam gemacht, dass die aktuellen Zahlen der ANF höher sind.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 4.9)

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC, PEFC
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Certificat FSC 2023 commune de Sanem.pdf
 - 2.Certifecat 13.03.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 12,24 %
- Numérateur : 10.02
- Dénominateur : 81.83
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 0 /ha
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 81.83
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 335
- Dénominateur : 83.8
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 5,75 ares
- Points : 0.6
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,04 %
- Numérateur : 0.03
- Dénominateur : 81.83
- Points : 0.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur : 0 m
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.CC 20240223 - point - R_silience des for_ts de la commune de Sanem.pdf

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Kommunikations- und Kooperationskonzept VF.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 26
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Emweltwochen - Planning.xlsx
 - 2.March_solidaire.docx
 - 3.MatgesfeldForKids2023_Flyer_A4_v01.pdf
 - 4.Screenshot_20240207_170950_com.instagram.android.jpg
 - 5.Wortshops Matgesfeld.docx
 - 6.B_rgerforum 23.jpg
 - 7.230228_FamillesImpactPositif_A5_DRAFT.pdf

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Sicon
- Pièces justificatives :
 - 1.ZERTIFIKAT David Hengen.pdf
 - 2.ZERTIFIKAT Leroy Calderella-Weis.pdf
 - 3.Certificat Beaume Martine.pdf
 - 4.Formation Matgesfeld 25.04.pdf
 - 5.Formationen.docx
 - 6.Workshop Klima-Puzzle.msg
 - 7.Wildbienen Nisthilfe.pdf
 - 8.Compte_formation.pdf

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Welche Fortbildung wurde von der SICONA organisiert?
 2. Réponse de la commune :

Schulungen SICONA: <https://sicona.lu/forschung/tagungen/>
 3. Avis final :

ok
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 10 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.tour du durf.png
 - 2.GASPL.png
 - 3.Faitrade.png
 - 4.EarthHour.png
 - 5.CircularCities.png
 - 6.Botzaktion.png
 - 7.Wespen.pdf
 - 8.Wellplanzensoom.pdf
 - 9.WeConnect.pdf
 - 10.SeChaufferauBois.pdf
 - 11.Littering kills.pdf
 - 12.GreenEvents.pdf
 - 13.Enoprimes_and_GreenEvents.pdf
 - 14.Drepsi.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
pas de délibération et cahier de charges
- Pièces justificatives :
 - 1.CE_20230313_-_Pt_12_-
 - 2.Lastenheft Naturpakt.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Laut Bewertungshilfe ist hierfür ein Gemeinderatsbeschluss notwendig. Bitte nachreichen, falls schon vorhanden.
 2. Réponse de la commune :
Angenommen vom Schöfferrat am 13.03.2023.
 3. Avis final :
Tatsächlich erwähnt die Bewertungshilfe hier ausdrücklich den Schöfferrat, der das Dokument annimmt. Ein Gemeinderatsbeschluss scheint nicht notwendig zu sein.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 1. MarcheSolidaire_A3_PRESS.pdf
 2. Umweltwoch_2023_visuals.jpg
 3. CE_20230203_-_Pt_23_-GreenEvents.docx.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Um welche konkrete Veranstaltung handelt es sich, die als "Green event" organisiert wurde?
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Informationen wurden nachgeliefert. OK.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1)

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 12,4 m³/an
- Points : 1.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.regionales Holz.xlsx
 - 2.ANF 2022-2024.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Der Preuve fehlt
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Im Audit wurde ausführlich die Verwendung von Holz aus dem Gemeindewald erläutern (Bëschkierfecht, Bibliothéque en nature, Abrien, Skulpturen, etc.). Die Belege von der ANF wurden nachgeliefert.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)